Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260430-2026_CONV_34-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Groix

Séance du conseil municipal du 30 avril 2026

Date de convocation : 25/04/2026

Date d'affichage de la convocation : 27/04/2026

Date d'affichage de la délibération : 04/05/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le trente avril à dix-huit heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, il s'est ouvert sous la présidence de Monsieur Erwan TONNERRE, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice	19
Quorum	10
Présents	15
Représentés	4
Votants	19

Secrétaire de séance : Soazig LE MOULLAC

Délibération n° : CM-2026-34

Objet : Convention de partenariat

Matière : 8.8

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Erwan TONNERRE	X		
Monsieur Alain DELMOULY		X	Nathalie GOURONC
Madame Nathalie GOURONC	X		
Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Madame Stéphanie GOURRONC	X		
Monsieur Christophe CANTIN	X		
Madame Françoise ROPERHE	X		
Monsieur Nicolas BURLION	X		
Monsieur François MARGUET	X		
Madame Corinne LE BOUHELLEC		X	Yannick AUFFRAY
Madame Gwendalyne LE DOUARAN		X	José-Luis TEIXEIRA
Monsieur José-Luis TEIXEIRA	X		
Madame Soazig LE MOULLAC	X		
Madame Marine LE GOFF		X	Stéphanie GOURONC
Monsieur Laurent SARTRE	X		
Madame Marina CALLONNEC	X		
Monsieur Eric LE DREF	X		
Monsieur Victor DA SILVA	X		
Madame Camille MAUGEE	x		
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0			

Convention de partenariat entre la commune de GROIX et l'association Caillou fertile

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260430-2026_CONV_34-DE

La commune de Groix, soucieuse de promouvoir des initiatives locales en faveur de la transition écologique et de l'autonomie alimentaire, souhaite soutenir le projet porté par l'association *Caillou Fertile*. Ce projet s'inscrit dans les orientations municipales en matière de développement durable, de valorisation des biodéchets et de lien intergénérationnel, tout en répondant aux enjeux territoriaux portés par Lorient Agglomération, notamment à travers les Projets Alimentaires Territoriaux.

L'association *Caillou Fertile* propose des actions concrètes visant à transformer les déchets verts en compost, à sensibiliser les habitants à la gestion des biodéchets, et à organiser des échanges intergénérationnels autour de thèmes liés à l'agroécologie et à la biodiversité. Ces actions, d'intérêt général, contribuent à renforcer la résilience du territoire insulaire et à favoriser le vivre-ensemble.

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'association *Caillou Fertile*, définissant les modalités d'attribution et d'utilisation d'une subvention municipale, ainsi que les engagements réciproques des parties.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2251-3 relatif à la capacité des communes à conclure des conventions avec des associations ;

Vu l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, relatif au contrôle des subventions accordées par les collectivités territoriales ;

Considérant que le projet porté par l'association *Caillou Fertile* s'inscrit dans les priorités municipales en matière de développement durable et de transition écologique ;

Considérant que ce projet contribue à la réduction des déchets verts, à la sensibilisation des habitants et au renforcement du lien intergénérationnel, conformément aux objectifs du Projet Alimentaire Territorial de Lorient Agglomération ;

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'association *Caillou Fertile*, dont le projet est annexé à la présente délibération, afin de définir les conditions d'attribution et d'utilisation d'une subvention municipale d'un montant de 1 000 € (mille euros).
- de préciser que cette subvention sera versée en deux tranches :
- 50 % à la signature de la convention ;
- le solde à la réalisation des premières actions prévues.

- Certifié exécutoire - Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 04/05/2026
Affichage et publication	Le 04/05/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Cachet de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Erwan TONNERRE

